



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1390

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Confluence 1ère phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

**Conseil du 11 juillet 2016****Délibération n° 2016-1390**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Confluence 1ère phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Lyon 2° Confluence 1ère phase est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015 de la Métropole de Lyon.

**1° - Contexte**

Cette opération a été concédée à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence dans le cadre de la concession d'aménagement "Lyon Confluence 1 côté Saône" par délibération du Conseil n° 2010-1674 du 6 septembre 2010, comprenant le périmètre de la ZAC Lyon - Confluence 1ère phase et les aménagements des Rives de Saône adjacents.

Le programme des équipements publics (PEP) a été approuvé définitivement par délibération n° 2004-1678 du Conseil du 23 février 2004 et a fait l'objet de plusieurs modifications dont la modification n° 4 approuvée par délibération n° 2013-3903 du 18 avril 2013 ayant pour objet l'élargissement du périmètre d'intervention de la SPL sur le projet des Rives de Saône et arrêtant le montant de participations aux remises d'ouvrages à titre onéreux de la Métropole.

**2° - Ouvrages**

Dans le cadre du projet des Rives de Saône, l'aménagement du quai Rambaud, entre la place Gensoul et le cours Bayard, forme la transition entre le nouveau parcours urbain des Rives de Saône et les grands espaces ouverts du parc de Saône et de la Confluence.

La réalisation de cette opération a été scindée en 2 tranches opérationnelles :

- tranche 1 : "secteur aval", tranche allant du pont de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) de la Quarantaine au cours Bayard,
- tranche 2 : "secteur amont" concernant le passage sous les ponts (SNCF, A6, Kitchener) et le port de l'Occident, en cours d'étude.

La quai Rambaud réaménagé est composé d'un quai haut qui comprend la chaussée circulée (redressement du quai Rambaud) et les aménagements d'accompagnement (reconstitution du mail planté, jardin partagé, jeux de boules, club house des boulistes, etc.) et d'un quai bas comprenant la promenade le long de la Saône, des prairies en terrasses, reliant l'amphithéâtre de verdure place Général Delfosse.

Les aménagements sur le quai bas sont situés sur le domaine public fluvial et ont fait l'objet d'une convention de superposition d'affectation entre la Métropole, la Ville de Lyon et Voies navigables de France (VNF) approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1047 du 21 mars 2016.

Les travaux de la tranche 1 se sont déroulés en 2014 et 2015 et ont été achevés en 2016. Les procès-verbaux de transfert de garde aux services gestionnaires sont en cours de finalisation. La remise d'ouvrages sera réalisée à la livraison de la tranche 2 qui devraient démarrer début 2017.

Le coût global de ces aménagements réalisés par l'aménageur s'élève à 14 143 000 € HT, soit 16 971 600 € TTC (études, honoraires et travaux). L'emprise foncière des ouvrages remis est déjà comprise dans le domaine public de la Métropole.

La participation forfaitaire de la Métropole est de 11 670 000 € HT, soit 14 004 000 € TTC, à la réalisation de l'aménagement de la promenade du quai bas et du quai haut.

Conformément au bilan prévisionnel de l'opération et à l'article 8.2 de la convention publique d'aménagement, et au PEP approuvés, l'aménageur sollicite aujourd'hui la participation forfaitaire affectée au coût de ces aménagements pour l'année 2016, soit 3 600 000 €.

### **3° - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

Le montant des autorisations de programme déjà individualisées pour cette opération s'élève à 42 949 208 €. Ces budgets correspondent à la participation de la Métropole affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure notamment pour la place des Archives, la place nautique et le cours Bayard, et pour la participation de la Métropole au financement des travaux du passage Panama.

Le coût des travaux du passage Panama étant moins élevé que prévu, l'opération Confluence 1 présente un reliquat d'autorisation de programme disponible d'un montant de 2 700 000 €.

Il est donc proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 900 000 € qui sera complété par le reliquat de 2 700 000 € pour la participation au coût des aménagements d'une partie de la tranche 1 des Rives de Saône d'un montant total de 3 600 000 €.

Ce calendrier est contractualisé dans le traité de concession signé avec la SPL ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le versement à l'aménageur de la participation affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure pour l'année 2016 dans le cadre des aménagements d'une partie de la tranche 1 des Rives de Saône de l'opération "Lyon Confluence 1 Côté Saône à Lyon 2°", d'un montant de 3 600 000 €.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en 2016 sur l'opération n° 0P06O0500.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 43 849 208 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.**